

**République Islamique de Mauritanie**  
Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines

**Office Mauritanien de Recherches Géologiques.  
(OMRG)**



**PROCÈS VERBAL**

**CIMAC/OMRG**

**N° 032**

**Session du 25 / Octobre / 2018**

## PROCES –VERBAL D’ATTRIBUTION DE CONTRAT

Suite à la demande d’initiation d’une procédure pour l’acquisition d’une Licence Fixe « ArcGIS Desktop Advanced » au profit de l’OMRG pour l’année 2018. adressée à la commission interne de marchés publics de l’Office Mauritanien de Recherches Géologiques par la Direction Générale, en date du 08/10/2018, sous le N° 157/18, la commission s’est réunie le 25 Octobre 2018 à 16 H 30 mn, dans les locaux dudit Office sous la présidence de Monsieur Emanetoullah LIMAM.

Étaient présents, outre le président :

### Membres :

- ✓ Mr NASSER DINE O/ MED YESLEM
- ✓ Mr SOULEYMANE O/ MED O/ M'BARECK
- ✓ Mr DOUDOU HAIDARA O/ ABDALLAHI
- ✓ Mr OUSMANE MOCTAR FALL SAID (**Observateur**)

### Secrétaire

- ✓ Mme KANDJI MODY TRAORE.

Le président, après vérification du quorum (4 sur 5), a ouvert la séance par des mots de bienvenue aux membres de la CIMAC/OMRG et les a remercié d’avoir répondu à la convocation.

L’ordre du jour a été adopté comme suit :

- Évaluation des offres du marché relatif à la Fourniture d’une Licence Fixe « **ArcGIS Desktop Advanced** » au profit de l’OMRG pour l’année 2018. et attribution provisoire du contrat.

### Décisions :

Sur la base de la fiche de séance d’ouverture des plis et la fiche récapitulative de l’évaluation des offres, la Commission décide d’attribuer provisoirement le contrat relatif à la fourniture des matériels de bureau et informatiques pour l’année 2018 au profit de l’OMRG, aux **ETS DAHMAN ET FRERES** dont l’offre a été jugée conforme aux exigences du dossier de concurrence et moins disante par rapport aux autres concurrent, pour un montant de **Huit Cent Soixante Mille Cinq Cent (860 500) MRU (N-UM )\_TTC.**

➤ Ce PV est un avis d'attribution provisoire et sera affiché et publié sur le site de l'ARMP et celui de l'OMRG.

➤ Un délai de recours de cinq jours ouvrables est observé par la Commission. Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire susmentionnée devient définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17 heures 30 mn

**Secrétaire**

KANDJI MODY TRAORE

**Président**

Emanetoullah LIMAM

Ont signé :

**Membres :**

SOULEYMANE O/ MED O/ M'BARECK

NASSER DINE O/ MED YESLEM

DOUDOU HAIDARA O/ ABDALLAHI

Ousmane MOCTAR FALL SAID

Nouakchott le 25/10/2018